
**Rapport de la COFIN sur le préavis n° 02/2011
concernant la création d'un cheminement piétonnier en bordure de
la route de Fenil, secteur compris entre le chemin de la route
d'Hauteville**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La COFIN composée de : Madame Ch. Perrenoud et Messieurs A. Vionnet président, E. Rochat, M. Metzler, C. Herrero, L. Pescante et K. Olejak s'est réunie le 10 janvier 2011 à la Maison de Commune de St. Légier.

Etaient également présents M. A. Bovay, municipal des finances et M. S. Roulet, boursier communal. Ils ont répondu à nos diverses questions avec précision et compétence ce dont nous les remercions vivement.

Le présent préavis a déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête publique et n'a suscité aucune opposition ou observation.

Dans le contexte du projet prévoyant la création d'un cheminement piétonnier entre le chemin de Ferreyres et la route d'Hauteville, une barrière en bordure de la route de Fenil remplacera la haie existante.

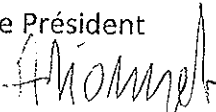
En contrepartie de la cession gratuite de la servitude publique de passage, une haie sera plantée le long du futur sentier coté propriété privée. L'entretien de cette dernière devrait être assuré par les propriétaires de cette parcelle !

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la Commission ad hoc, que la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 02-2011, à savoir :

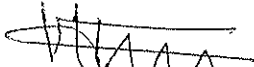
- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires.
- Octroyer à cet effet un crédit de CHF.102'000.-
- Financer la dépense par la trésorerie courante.
- Amortir cet investissement via l'exercice courant sur le compte 430'3142.

Pour la COFIN :

Le Président


Alain Vionnet

Le Rapporteur


Klaus Olejak